

**Atelier Lyonnais d'Etudes Sociales**

---

## **Une Société triarticulée**

**Problématique d'une mise en œuvre**

\*\*\*\*\*

**Cahier n° 7**

**NIVEAU SOUS-CONTINENT :**

**L'EUROPE**

**Version numérique au 16/02/2014**

**<http://www.triarticulation.fr/IH/Ales/>**

*Etudes pour la tri-articulation de l'organisme social et l'anthroposophie*

L'Atelier Lyonnais d'Etudes Sociales est un groupe de personnes qui se réunit neuf fois l'an, pour étudier un sujet de fond (ici la triarticulation) et échanger sur la situation nationale et internationale à partir des recherches de Rudolf STEINER (1861-1925), de Bernard LIEVEGOED (1905-1992) et des publications actuelles ( livres et revues) proches de notre sujet.

Les travaux ont commencé en automne 1998.

Les échanges ont été enregistrés, puis résumés sur papier avant de faire l'objet d'une rédaction publiable, elle-même affinée et approuvée par le groupe.

- . **Ce cahier invite à une lecture active.**
- . **Le groupe serait heureux de recevoir les contributions des lecteurs, en vue de futures éditions remaniées et augmentées.**
- . **Toute reproduction, intégrale ou partielle est interdite, sauf autorisation écrite.**

**Contact et diffusion : A.L.E.S Adresse :**  
**12 Avenue Béranger 69130**  
**ECULLY**

\*\*\*\*\*

## **PLAN DE TRAVAIL GENERAL**

### **Position :**

<b>Cahier n°1 : l'organe POLITIQUE local</b>	<b>publié juin 2004</b>
<b>Cahier n°2 : l'organe CULTUREL local</b>	<b>publié décembre 2004</b>
<b>Cahier n°3 : l'organe ECONOMIQUE local</b>	<b>publié juin 2005</b>
<b>Cahier n°4 : Institutions et triarticulation.</b>	<b>publié mai 2006</b>
<b>Cahier n°5 : La Région, ses relations avec les Communautés urbaines et les Pays</b>	<b>publié novembre 2007</b>
<b>Cahier n°6 : Niveau NATIONAL comme Fédération de Régions</b>	<b>publié novembre 2008</b>
<b>Cahier n°7 : Niveau SOUS-CONTINENT : l'Europe</b>	<b>publié décembre 2009</b>
<b>Cahier n°8 : Niveau MONDE</b>	<b>en préparation</b>

## **SOMMAIRE**

- **Introduction**
- **Philosophie**
  
- I. Organisation du POLITIQUE** *page 5*
  - 1.1. Les nations ou groupes de nations**
  - 1.2. Unification des Entités Politiques d'Europe (E.P.E.)**
  - 1.3. Système politique**
  - 1.4. Gouvernement de l'Europe**
  - 1.5. Domaines de niveau Europe**
  - 1.6. Précisions sur le fonctionnement**
    - 1.6.1. Politique étrangère**
    - 1.6.2. Conseil de Sécurité**
    - 1.6.3. Défense**
    - 1.6.4. Service civil**
    - 1.6.5. Gestion des catastrophes**
    - 1.6.6. Police-Douane**
    - 1.6.7. Infrastructures**
  - 1.7. Budget du POLITIQUE Europe**
  
- 2. Organisation du CULTUREL** *page 8*
  - 2.1. Fonctionnement général**
  - 2.2. Enseignement. Recherche**
  - 2.3. Santé**
  - 2.4. Justice**
  - 2.5. Médias**
  - 2.6. Mouvements associatifs et religieux**
  - 2.7. Promotion de l'appartenance européenne**
  - 2.8. Réflexions complémentaires**
  
- 3. Organisation de l'ECONOMIQUE** *page 12*
  - 3.1. Philosophie**
  - 3.2. Organe principal**
  - 3.3. Tâches de l'Assemblée**
  - 3.4. Industrie et Métiers**
  - 3.5. Enseignement et Recherche**
  - 3.6. Relations Europe-E.P.E.**
  - 3.7. Budget du Commissariat à l'ECONOMIQUE**
  - 3.8. Organisation Professionnelle**
  - 3.9. Relations sociales**
  - 3.10. B.C.E.**
  - 3.11. Etudes particulières**
  
- 4. Triarticulation EUROPE** *page 17*
  - 4.1. Introduction**
  - 4.2. Exemples de conflits possibles**
  - 4.3. Mode de résolution**
  
- 5. Postface** *page 18*

## **INTRODUCTION**

Après avoir étudié une organisation sociale triarticulée au plan local c'est-à-dire les **Pays** (cahiers 1 à 4), au plan régional (cahier 5), au niveau national (cahier 6), notre groupe aborde le niveau du sous-continent, soit pour nous l'**Europe**.

Nous incluons selon les domaines quelques sujets de réflexion répondant à des questions posées lors des cahiers antérieurs.

## **PHILOSOPHIE**

L'organisation du sous-continent est la continuation de celle proposée jusqu'ici à partir des **Pays**.

L'**Europe** serait une organisation fédérale, une fédération de nations ou de groupes de nations.

Le principe de **subsidiarité** s'impose – ne faire au niveau supérieur que ce qui ne peut être fait aux niveaux inférieurs.

De plus, comme indiqué dans le cahier 6, les ministres nationaux participent au gouvernement de l'**Europe**.

Notre étude suppose une organisation du **Monde** en un nombre limité de **sous-continents** dont nous donnons ci-après une liste indicative d'après des observations actuelles :

- Europe
- Méditerranée (pays hors Europe appartenant à l'Union pour la Méditerranée) – de la Mauritanie à l'Egypte et la Turquie
- Afrique Centrale. (Une bande horizontale avec au nord l'Union pour la Méditerranée et incluant au sud le Congo Kinshasa)
- Afrique Centre- Sud allant de l'Afrique centrale au Cap de Bonne-Espérance
- Moyen-Orient, limite ouest : Union pour la Méditerranée, limite est : Afghanistan (l'appartenance du Pakistan se décidera dans la prochaine décennie), au sud : Péninsule Arabique
- Inde (fédération autour de l'Inde)
- Chine (fédération autour de la Chine –cas du Japon ?)
- Indonésie (englobant l'Australie et les îles du Pacifique)
- Russie (fédération autour de la Russie)
- Amérique du Nord (cas du Mexique ?)
- Amérique du Sud (cas des Antilles ?)

soit onze sous-continents dont nous étudierons l'articulation dans notre cahier n°8, niveau **Monde**.

Outre l'intérêt d'un nombre limité de parties prenantes, chaque sous-continent n'aurait qu'un, deux ou trois **voisins** avec qui il cherchera à établir de bonnes relations.

Notre étude portera donc sur l'**Europe** des « 30 » en construction qui pourrait devenir un modèle pour les autres sous-continent du **Monde**.

Notre **Europe** aurait ainsi deux voisins, l'Union pour la Méditerranée et la Russie.

## **ORGANISATION DE L'EUROPE**

Nous supposons pour notre étude que la frontière Est est définie, que la Turquie s'insère dans l'Union pour la Méditerranée, que toutes les nations (Balkans, Suisse, Royaume Uni...) rejoignent la zone euro, si bien que l'**Europe** est un sous-continent homogène avec :

- une capitale : Bruxelles
- une monnaie commune
- une langue de communication (l'anglais international)
- un drapeau et un hymne.

### **1 . Organisation du POLITIQUE**

#### **1.1. Les nations ou groupes de nations**

Pour faciliter les tâches et rendre l'organisation efficiente nous proposons la liste ci-après d'entités politiques d'**Europe** (E.P.E.).

- Allemagne
- France
- Angleterre, Ecosse, Irlande
- Belgique, Luxembourg, Hollande
- Norvège, Suède, Finlande, Danemark, Islande
- Pologne, Slovaquie, Pays Baltes
- Suisse, Autriche, Tchéquie, Slovénie
- Espagne, Portugal
- Italie, Malte, Chypre (ou Union pour la Méditerranée ?)
- Grèce, Balkans
- Bulgarie, Hongrie, Roumanie

soit 11 E.P.E.

#### **1.2. Unification des Entités Politiques d'Europe (E.P.E.)**

Les nations regroupées dans une E.P.E. s'organisent entre elles pour leur représentation **unique** à Bruxelles (mandat tournant, négociation des positions communes, répartition des responsabilités ministérielles...).

#### **1.3. Système politique**

Les premiers ministres de chaque E.P.E. forment le Sénat de l'Europe. Les ministres des Affaires européennes de chaque E.P.E. sont les interlocuteurs relais pour Bruxelles et assurent la continuité entre les sessions du Sénat.

Le Sénat élit le Président de l'**Europe** (Chef de l'Etat).

### *Etudes pour la tri-articulation de l'organisme social et l'anthroposophie*

Les partis transnationaux concourent à l'élection des membres du Parlement (environ 500 députés soit 1 élu pour un million d'habitants), chaque E.P.E. est une circonscription.

Scrutin proportionnel à 2 tours comme au niveau national<sup>1</sup>.

Le Président charge le chef de la majorité de former le gouvernement de l'Europe – la Commission- chaque E.P.E. ayant au moins un commissaire<sup>2</sup>.

Après l'exposé de politique générale devant le Parlement, le vote de confiance a lieu. S'il est positif, le chef de la majorité devient le Président de la Commission<sup>3</sup>.

#### **1.4. Gouvernement de l'Europe**

Le Président de la Commission organise le travail des commissaires. Chaque commissaire préside la réunion des ministres des E.P.E. (finances, santé, environnement...) comme indiqué dans le cahier N°6.

Il en résulte :

- des orientations pour le travail des administrations,
- une approbation des projets de directives à soumettre au Parlement.

Le Président de la Commission présente au Sénat ses politiques pour les domaines du niveau Europe et rend compte de son action périodiquement aux sénateurs – Premiers Ministres.

Les directives sont approuvées par le Parlement, mais les ministres des Affaires européennes des E.P.E., mandatés par les Premiers Ministres peuvent émettre un veto obligeant à une amélioration des textes.

#### **1.5. Domaines de niveau Europe**

- Politique étrangère : relations avec les institutions de niveau **Monde**, relations avec les sous-continent **voisins**.
- Défense et participation à des opérations extérieures.
- Service civil.
- Police fédérale –Douanes-
- Conseils de sécurité (civile, sanitaire, défense .
- Harmonisation de normes ou de réglementations communes en matière de justice, de fiscalité, de protection sociale ... (à la demande des E.P.E).
- Définition des grandes infrastructures (routes, voies ferrées, voies navigables, communications, transports...).

#### **1.6. Précisions sur le fonctionnement**

##### 1- Politique étrangère

A terme, les ministères des Affaires étrangères des E.P.E. perdent l'essentiel de leurs activités propres, ils assurent le relais de Bruxelles (documentation, démarches administratives, aide et assistance aux Européens à l'étranger...)

Bruxelles entretient un puissant réseau d'ambassades d'Europe en appui de

<sup>1</sup> .Voir cahier N°6 –Point 3.7- p.8.

<sup>2</sup> Par commodité nous conserverons le vocabulaire actuel.

<sup>3</sup> Le Parlement devrait être physiquement proche de la Commission à Bruxelles ou à Strasbourg ou comme le proposait Maurice Allais sur un territoire fédéral près de Maastrich (3 frontières).

## *Etudes pour la tri-articulation de l'organisme social et l'anthroposophie*

diverses activités (économie, tourisme, culture...). Pendant une période sans doute assez longue certaines ambassades peuvent être sous la responsabilité de certaines E.P.E. compte tenu des liens historiques passés (France, Espagne, Angleterre...).

Les orientations de politique étrangère résultent d'une concertation entre la Commission, le Sénat et la commission concernée du Parlement.

### 2- Conseil de Sécurité

Chaque E.P.E. nomme un représentant permanent. Ces 11 Conseillers assistés de services techniques assurent une veille continue et suivent l'évolution des dossiers en cours.

Périodiquement une réunion du Conseil présidée par le Chef de l'Etat- Chef des armées- avec la participation du Président de la Commission, des Premiers Ministres des E.P.E. et du Président de la Commission des Affaires étrangères du Parlement, fait le point de la situation de l'**Europe** dans le monde.

### 3- Défense

L'armée européenne est une armée de métier dont les bases sont réparties dans les différentes E.P.E.

L'**Europe** étudie, fabrique tous les équipements et les munitions de son armée, sauf accords de réciprocité notamment avec ses **voisins**.

L'armée européenne n'est active que sur son territoire. Seules des missions de maintien de la paix décidées au niveau **Monde** peuvent la conduire au-delà des frontières.

L'armée assure les services techniques du Conseil de Sécurité (communications et services de renseignements).

Toute la dissuasion dans les domaines nucléaire, bactériologique et chimique...

est supposée gérée au niveau **Europe**.

### 4- Service civil

Un service civil mixte de 6 mois avec volontariat à 12 mois est organisé pour tous les Européens de 18 ans.

Un secrétariat permanent assure la répartition selon les demandeurs et les souhaits des arrivants.

Les demandeurs sont les **Régions** des E.P.E. (pompiers, sécurité civile, croix-rouge, encadrement de jeunes, associations sportives, éducatives ou de bienfaisance).

On recherchera un brassage des nationalités, un apprentissage des langues et l'acquisition de compétences.

Les participants sont logés, nourris, vêtus (ou défrayés) et accumulent un petit pécule pour leur fin de service.

Chaque participant est suivi par un répondant qui peut aider en cas de difficulté (ennui, conflit, assiduité, délit...)

### 5- Gestion des catastrophes

Une organisation permanente avec plusieurs centres opérationnels activables sur le territoire européen est chargée de faire face aux catastrophes quand elles dépassent les moyens locaux ou nationaux (incendies, marées noires, tempêtes, tremblements de terre, inondations...)

Des exercices périodiques permettent d'entraîner les spécialistes pour l'action

*Etudes pour la tri-articulation de l'organisme social et l'anthroposophie*  
à distance et de prévoir les moyens logistiques.

## 6- Sécurité sanitaire

Les ministres de la santé de chaque E.P.E. et leurs experts mettent au point pour la Commission européenne un organisme d'étude, de surveillance et d'intervention sanitaire.

Connecté aux organismes des autres sous-continentes, il doit être capable de prévenir les risques sanitaires ou d'intervenir en cas de risque déclaré.

## 7- Police- Douane

Chaque E.P.E. a son organisation de police et de douane (ports, aéroports, frontières avec les **voisins**).

La Commission de Bruxelles diffuse les textes établis avec les responsables des E.P.E.

Une Police fédérale fonctionne comme le F.B.I. aux U.S.A.

## 8- Infrastructures

Le commissaire à l'Équipement prépare avec ses collègues des E.P.E. des schémas d'équipements dans les différents domaines<sup>4</sup>.

Des bureaux d'études spécialisés préparent les documents dans le cadre d'une planification à long terme (cartes, contraintes, coûts, délais de réalisation...) à soumettre à l'approbation du Parlement et du Sénat.

### 1.7. Budget du POLITIQUE de l'Europe

Le Président de la Commission présente au Parlement, pour discussion et vote, le budget de fonctionnement du niveau **Europe**, et le budget d'investissement.

Le financement est assuré par une fraction des recettes de T.V.A des E.P.E.

## 2. Organisation du CULTUREL en EUROPE

Le sous-continent **Europe** est un laboratoire du cosmopolitisme.

Le CULTUREL au niveau national remplit l'essentiel de ses missions auprès des citoyens de chaque nation d'Europe. Cependant une identité européenne est ressentie progressivement par les élites. Ce processus est appelé à se généraliser à partir d'initiatives créatives dont nous donnerons quelques exemples.

### 2.1. Fonctionnement général

---

<sup>4</sup> .Indiqués au point 1-5.

Le Commissaire en charge d'un domaine (santé, enseignement...) réunit les ministres de ce domaine dans chaque E.P.E. au moins trois fois l'an avec des réunions extraordinaires en cas de conjoncture chargée.

Lorsqu'une question commune appelle une nouvelle Directive ou une modification d'une Directive existante, un groupe de travail aide le Cabinet du Commissaire à mettre au point le texte qui sera ensuite présenté au Parlement.

C'est lors de ces sessions que des projets d'initiatives sont présentés, éventuellement validés, puis proposés aux nations pour leur intégration.

## 2.2. Enseignement. Recherche

Seul l'enseignement supérieur est concerné, mais les chercheurs et les médias feront connaître des exemples de réussite pédagogique en Europe, dans le primaire et le secondaire, susceptibles de faire progresser l'ensemble.

Au niveau **Europe** on travaillera par exemple sur :

- les équivalences de diplômes
- les échanges de professeurs
- les échanges d'étudiants
- de grands programmes scientifiques européens et la participation à des programmes **Monde** (espace, biodiversité, énergie...),
- les relations avec les sous-continentes en développement (accueil de leurs étudiants, soutien des institutions locales, appui de la recherche sur les cultures premières ou encore vivantes).

Initiatives :

- promouvoir le trilinguisme : l'anglais de communication, la langue maternelle et une autre langue que l'on choisit par attirance et qui peut faciliter plus tard un destin européen,
- publier une revue trimestrielle bilingue (anglais et traduction locale) sur l'actualité européenne dans les différents domaines en invitant à se reporter aux textes intégraux disponibles sur Internet.

## 2.3. Santé

Au niveau **Europe** on travaillera par exemple :

- l'évolution de la formation des personnels, de l'organisation des hôpitaux par la connaissance des réussites et des échecs dans les diverses nations,
- la coordination des programmes de recherche en thérapie, sur la fin de vie, la première enfance...
- l'ouverture sur les différentes écoles thérapeutiques et pratiques agricoles,
- les plans de lutte en cas de pandémie,
- la coordination de l'aide aux pays en voie de développement avec la participation des O.N.G.

Initiatives :

- inviter des scientifiques dans les médias nationaux en dialogue avec les scientifiques locaux (par exemple sur France-Culture en France, sur la nutrition, la culture biologique ou le cancer),

## *Etudes pour la tri-articulation de l'organisme social et l'anthroposophie*

- créer une chaîne T.V. « Santé Europe », animée dans chaque nation par des spécialistes locaux à partir de documentaires communs tournés en **Europe** ou dans le **Monde**, avec des formes d'échanges sur le modèle d'ARTE.

### 2.4. Justice

- Création de Cours : Cour Suprême, Cour des Droits de l'Homme,
- Evolution et harmonisation du Droit européen (civil, pénal, social, commercial...)  
et des règles de jugement et de condamnation des citoyens d'une nation pour un délit commis dans une autre, (par exemple, un condamné effectue tout ou partie sa peine dans son pays),
- Etude comparative des procédures policières, des prisons...
- Organisation d'une Haute Cour pour juger éventuellement des dirigeants européens et recevoir des plaintes.

Initiative :

- à l'image de la chaîne « Santé », créer une chaîne T.V. « Justice » en **Europe** avec des documentaires d'enquêtes, des procès filmés...

### 2.5. Médias

- Harmonisation de la formation des journalistes
- Règles communes d'enquête dans les différents pays.

Initiatives :

- journée annuelle de l'**Europe**,
- ville européenne de la culture,
  - cahier hebdomadaire, en anglais, échangé et publié par accord entre grands journaux<sup>5</sup>,
  - mensuel d'actualité européen avec une rédaction cosmopolite, une traduction locale partielle et un site Internet en propre.

### 2.6. Mouvements associatifs et religieux

Certaines associations de type O.N.G. ont vocation à dépasser les frontières nationales en créant, dans un premier temps, des filiales puis, en un second temps, un mouvement européen présent sur d'autres sous-continent. On peut citer la Croix-Rouge, Médecins sans Frontières, Amnesty International...

Au niveau **Europe**, on facilitera ce processus par une homogénéisation juridique (statut, déductions fiscales des dons...).

Les mouvements religieux répondent au même processus. Selon leur ampleur, un collège de responsables pourra déléguer un représentant pour dialoguer avec les services de Bruxelles, et exercer une influence lors de la préparation de Directives.

Une harmonisation des financements en **Europe** serait bienvenue, de même que l'ouverture à des mouvements nouveaux, ou une concertation pour la surveillance des

---

<sup>5</sup> Comme actuellement le supplément du New-York Times dans le journal Le Monde.

## 2.7. Promotion de l'appartenance européenne

- Compétitions sportives pour des championnats d'Europe
- Compétitions sportives mondiales avec une équipe « Europe »
- Compétitions ludiques
- Festivals artistiques d'Europe
- Grandes expositions.

## 2.8. Réflexions complémentaires

- Privation de liberté

Le CULTUREL a la mission d'assurer la peine des condamnés et leur future réinsertion. Cela passe selon leur âge, par un point psychologique, un état des connaissances intellectuelles et pratiques, et l'élaboration d'un projet d'avenir.

Il s'agit d'une nouvelle institution, avec des établissements conçus pour une gradation de la dangerosité et des gardiens formés spécifiquement.

L'établissement est géré par un Directoire avec un représentant du POLITIQUE en charge de la sécurité, un responsable des activités économiques internes ou externes (fermes, entreprises) et de la formation professionnelle, un responsable de la partie culturelle interne (santé, suivi personnel des condamnés, activités scolaires et artistiques), un chargé de la vie de l'institution (règlement intérieur, recrutement, hôtellerie, administration).

Il nous semble juste que les envois d'argent de la famille ou du « milieu » ne soient pas permis et que l'activité professionnelle permette l'accumulation d'un capital pour faciliter la réinsertion.

Chaque institution pénale produira un rapport annuel d'activité et au plan économique un bilan comptable à la manière d'une entreprise.

Les inspections régulières par le Contrôleur des lieux de privation de liberté permettront d'éviter des dérives éventuelles.

La prison cessera d'être un lieu de vengeance ou de mépris et devra permettre à chaque humain concerné d'écrire une nouvelle page de sa biographie.

Le risque d'angélisme existe; en particulier, un changement de régime accompagnera une récidive éventuelle.

N'oublions pas cependant que la récidive est souvent liée à un accompagnement insuffisant à la sortie (emploi, échelonnement des dettes...).

- L'hôpital

Cette question a fait récemment l'objet de nombreux débats en France.

A nos yeux, un **hôpital européen** serait une institution à **but non lucratif**.

La responsabilité est assurée par un Directoire comprenant un chargé de l'activité

### *Etudes pour la tri-articulation de l'organisme social et l'anthroposophie*

médicale, un chargé de l'activité enseignement-recherche, un chargé de la technique (locaux, matériel, hygiène, logistique...), un chargé de la gestion économique, un chargé des relations humaines (formation et parcours interne, recrutement, syndicats et règlement intérieur).

Le Directoire peut ainsi penser l'ensemble de l'institution et chercher l'équilibre entre les tendances. Vis-à-vis de l'extérieur chaque membre du Directoire représente et décide pour l'ensemble (co-responsabilité).

La publication de rapports spécialisés et les enquêtes journalistiques permettront la comparaison entre institutions et de veiller aux dérives.

En tout cas distinguer entre hôpitaux privés ou publics n'a pas de sens car il n'y a qu'une population à soigner.

Les rémunérations sont harmonisées au plan national puis européen.

La production des médicaments découle de la Recherche, fournit des royalties aux services découvreurs, mais se fait dans le cadre d'une activité à **but non lucratif**. La gestion est aussi sérieuse que dans l'économie en général, avec des managers qui peuvent ainsi ajouter utilement à leur curriculum vitae cette activité. Les marges doivent permettre le développement des entreprises.

## **3 . Organisation de l'ECONOMIQUE en EUROPE**

### **3.1. Philosophie**

La vie économique d'Europe se déploie :

- . en premier parmi les 11 E.P.E. supposés organisés selon le mode décrit dans notre Cahier n°6 pour le niveau national. Cette activité intérieure est sans frontières et sans disparités dans les règles juridiques, financières ou sociales.

- . en second vers les sous-continentaux voisins (Russie et Union pour la Méditerranée).

- . en troisième vers le reste du monde dans le cadre de la mondialisation économique avec une participation aux actions de développement des zones défavorisées de la Terre.

L'activité intérieure constitue l'essentiel du P.I.B (80 à 90%).

L'activité export ne vise aucune domination mais une coopération à une saine organisation du **Monde** visant à cultiver les atouts des différents sous-continentaux. On recherchera donc un **équilibre** entre exportations et importations.

### **3.2. Organe principal**

C'est l'Assemblée des ministres de l'Economie des E.P.E.

Elle se réunit en sessions **ordinaires**<sup>6</sup> sous la présidence du Commissaire à l'Economie<sup>7</sup> et en sessions **extraordinaires** en cas d'évènements mondiaux (accidents économiques, climatiques, telluriques...ou conflits).

Un représentant du directoire de la B.C.E.<sup>8</sup> assiste aux sessions. Il peut demander au Président d'exposer la position de la B.C.E. sur certains dossiers ou sur des

<sup>6</sup> Par exemple 5 fois l'an.

<sup>7</sup> Présidence non directive qui veille à l'ordre du jour et au bon déroulement des débats.

<sup>8</sup> Banque Centrale Européenne.

tendances préoccupantes.

Les décisions sont prises à une majorité qualifiée. Lors du vote chaque E.P.E. pèse selon sa part du P.I.B. total. On distinguera les décisions courantes des décisions organiques qui engagent le fonctionnement économique. Par exemple, une majorité de 66% dans le premier cas, de 75% dans le second, cependant il faudrait rechercher le consensus car la majorité n'est pas toujours dans le vrai ou le juste.

Un secrétariat au côté du Commissaire administre les dossiers et les décisions. Il assure le lien avec les ministres entre les sessions.

### 3.3. Tâches de l'Assemblée

- Assurer des règles du jeu homogènes en Europe.
- Désigner pour chaque dossier un collège d'experts qui préparera les textes à débattre.
- Faire évoluer les normes techniques, juridiques, sanitaires et environnementales en proposant des textes à l'approbation du POLITIQUE.
- Participer à l'élaboration des normes (**Monde**).
- Proposer en association avec le CULTUREL des programmes de grands travaux – énergie, aéronautique, espace, télécoms...-pour favoriser le développement de l'Europe et maintenir sa position relative au niveau **Monde**.
- Approuver les orientations de politique économique proposées par le Commissaire pour son activité dans les Institutions **Monde**<sup>9</sup>.
- Gérer la politique industrielle de l'Europe et celle des métiers<sup>10</sup>.
- Approuver les orientations en matière d'enseignement et de recherche<sup>11</sup>.
- Approuver les actions de l'Europe en vue d'assainir le fonctionnement **Monde** (trafics en tout genre, règles financières et comptables, paradis fiscaux, dumping social et fiscal...).

### 3.4. L'industrie et les métiers

Tout en admettant que d'autres continents puissent devenir leaders dans tel ou tel domaine, l'**EUROPE** se doit d'être au contact de **toutes** les techniques en recherche, en conception et en fabrication.

La fabrication peut ne concerner qu'un domaine étroit mais suffisant pour être à jour des évolutions successives.

Au besoin, des achats de brevets ou de licences de fabrication permettront de combler des lacunes.

Dans le même esprit **tous** les métiers sont présents en Europe, des métiers les plus anciens aux plus récents.

Un organisme commun à l'ECONOMIQUE et au CULTUREL tient le catalogue des métiers et veille à répartir ceux-ci entre les E.P.E. afin d'assurer leur permanence, leur évolution avec une recherche adaptée (qualité, produits, outils, conditions de travail...).

Ainsi chaque nouvelle génération d'adultes pourra trouver ce qu'elle cherche.

<sup>9</sup> Par exemple en vue d'une répartition équitable des ressources (pétrole, gaz, minerais, pêche...ou en faveur de l'environnement.

<sup>10</sup> Voir plus loin point 3.4

<sup>11</sup> Voir plus loin point 3.5

### 3.5. Enseignement et Recherche

L'essentiel est conçu et réalisé dans chaque E.P.E.

Les scientifiques ont déjà l'expérience de projets de Recherche au niveau **Europe** ou en association avec d'autres **sous-continents** lorsque les difficultés et les investissements exigent une coopération.

Pour l'Assemblée il s'agit de charger le Commissaire à l'Economie d'une mission auprès du Culturel en vue de pallier des manques de formations signalés par les organisations professionnelles ou de développer des secteurs de Recherche dans lesquels l'**Europe** marque le pas.

En particulier, l'accent sera mis sur le développement de l'enseignement en alternance avec les entreprises d'Europe.

### 3.6. Relations Europe – E.P.E.

Les membres du Cabinet du Commissaire se répartissent les relations avec les E.P.E., créant ainsi un réseau de relations directes entre ces dernières et l'**Europe** pour les questions économiques.

Dans le cadre des activités au niveau **Monde**, le Commissaire peut demander au ministre d'une E.P.E. en pointe sur un sujet de le seconder.

### 3.7. Budget du Commissariat à l'ECONOMIQUE

Le fonctionnement du Commissariat est financé par le budget général **Europe**<sup>12</sup>.

Les projets d'investissement initiés et approuvés par l'Assemblée sont pris en charge par le Commissaire pour les inclure au budget **Europe** soumis au Parlement.

### 3.8. Organisations professionnelles

Chaque métier ou chaque famille d'activité<sup>13</sup> organisera à tour de rôle dans une E.P.E. une rencontre périodique<sup>14</sup> au niveau européen pour faire le point du présent et préparer l'avenir en liaison avec le CULTUREL.

### 3.9. Relations sociales

Les syndicats ont une **Maison** à Bruxelles où des permanents suivent les projets élaborés au niveau **Europe**. Les divergences d'intérêts peuvent être soumises à l'organe de Triarticulation **Europe**<sup>15</sup> en vue de prévenir des conflits.

Les grandes sociétés multinationales ont des Comités d'Entreprises de Groupe.

### 3.10. La B.C.E. (Banque Centrale Européenne)

La B.C.E. sera étendue à toute l'**Europe**. Il s'agit de veiller aux différentes quantités de monnaie en circulation, au taux de change de l'Euro, au niveau d'inflation et aux grands équilibres financiers.

Les établissements bancaires et financiers d'**Europe** sont autorisés par la B.C.E. de même que les filiales d'établissements étrangers, et ceci dans le cadre d'une même

<sup>12</sup> Voir point 1.7.

<sup>13</sup> Voir Cahier N°6, point 5.5.

<sup>14</sup> Par exemple, biennale ou triennale.

<sup>15</sup> Voir plus loin point 4.

réglementation.

Une réunion périodique de l'organe de Triarticulation veille à prévenir les crises ou les déséquilibres. Un représentant de la Maison des syndicats et le Président de la commission économique du Parlement y assistent en observateurs.

### 3.11. Etudes particulières dans le domaine de l'ECONOMIQUE

#### 1. La monnaie – dette

Un courant de pensée se développe dans ce sens.

Il montre qu'aujourd'hui la création monétaire est réalisée par les banques. Avec huit euros de fonds propres, la banque peut prêter 100 euros. Ensuite, la banque peut prêter à nouveau les remboursements effectués.

Les Etats empruntent aussi pour leurs besoins monétaires de trésorerie et pour financer les déficits budgétaires.

La signature des Etats est en général appréciée par le « marché » et les assurances-vie en font un placement de choix (bons du Trésor).

Mais alors nos penseurs se disent : si l'argent ne coûte rien à créer, pourquoi *l'Etat paie-t-il des intérêts que le contribuable devra rembourser ?* (et même pourquoi rembourse-t-il ?)

A ce bon sens apparent nous répondons :

. Il faut distinguer l'argent d'échange et l'argent de prêt.

L'Etat dispose d'un budget de fonctionnement qui est fait essentiellement de salaires et de frais généraux (fournitures et consommations), l'ensemble est de l'argent d'échange.

L'argent d'échange varie peu en quantité (il passe d'une poche dans l'autre), il s'accroît lentement par la croissance économique et l'inflation.

L'Etat dispose d'un budget d'investissement, c'est de l'argent de prêt. Chaque projet peut faire l'objet d'une création monétaire empruntée. Outre le financement de l'activité de la Banque (qui est essentiellement des salaires) il est *juste* qu'un intérêt soit le profit du prêteur. Ce taux d'intérêt est compris entre le taux d'inflation et la somme de ce taux et du taux de croissance du PIB.<sup>16</sup>

Cet intérêt permet de juger de l'utilité d'un investissement car le gain généré doit être supérieur à l'intérêt payé.

Surtout il évite le **laxisme d'Etat** par lequel de l'argent est mis dans le circuit *sans être produit par du travail humain* et génère ainsi de l'inflation.

Seul cas admissible, c'est le cas d'urgence, par exemple aux USA pendant la guerre (on produit pour détruire). La Banque Centrale finance directement l'Etat, le déséquilibre produit est soldé à la fin du conflit par une période d'inflation.

Il permet cependant de créer de puissantes entreprises (Renault, Berliet en France, Général Motors, Jeep aux USA) qui une fois reconverties en économie de paix pourront alimenter une nouvelle croissance.

. Importance de la **Banque Centrale indépendante**

<sup>16</sup> Avec une inflation de 2% et une croissance de 3%, ce taux évoluerait entre 2% et 5% selon la conjoncture financière. (Proposition de Maurice Allais, économiste Prix Nobel).

## *Etudes pour la tri-articulation de l'organisme social et l'anthroposophie*

Dirigée par un Collège de personnes *calmes* et expérimentées, elle dispose de capteurs dans les circuits de l'argent pour vérifier en permanence les dérives de la circulation<sup>17</sup>.

Une légère inflation (inférieure ou égale à 2%) permet de régler en douceur beaucoup de problèmes.

Le pire pour la Banque Centrale serait que l'argent soit thésaurisé.

### 2. Le financement des retraites

Une des causes de la crise déclenchée en 2008 provient des Fonds de pension. Ces fonds créés sur l'illusion que chacun finance sa retraite ont accumulé d'énormes quantités d'argent.

Pour verser des rentes élevées, les Fonds ont utilisé deux moyens :

○ le jeu de la Bourse :

en achetant massivement des actions ils provoquaient une hausse des cours, ce qui permettait périodiquement de vendre en dégageant des plus values.

○ l'entrée au capital d'entreprises :

en devenant un des principaux actionnaires et en influençant la politique de gestion dans l'intérêt des Fonds, par la distribution de dividendes, le rachat d'actions par l'entreprise pour faire monter le cours de Bourse, la croissance de l'entreprise par la dette et non le capital, ceci permet d'augmenter la rentabilité du capital jusqu'au fameux 15% l'an.

Là aussi une part de la plus value était virtuelle (Bourse) ou déséquilibrait l'économie (part excessive aux actionnaires).

De plus comme la crise l'a montré cela fonctionne tant que la croissance est continue.

Pour cette raison ALES a toujours soutenu la généralisation de la **retraite par répartition**. Les actifs du moment paient pour les inactifs du moment (retraite de base et retraite complémentaire). L'argent prélevé sur les échanges revient aussitôt dans le circuit<sup>18</sup>.

### 3. Les paradis fiscaux

Ce sont des institutions créées pour tourner les lois des Etats et éviter de payer l'impôt. Par exemple, une société multinationale exploitant une mine de cuivre au Chili vend et achète par le biais d'une filiale « offshore », se met comptablement en perte au Chili (pas d'impôt) et paie par contrat un impôt dérisoire dans le pays d'accueil de la filiale.

L'économie associative est fondée sur la transparence des comptes et si le profit est justifié (indice d'une bonne gestion), l'activité économique est au service du bien commun mondial.

### 4. Très hauts salaires

Une certaine inégalité de salaires est un moteur de l'économie. Outre la motivation des salariés, cela permet une certaine consommation de haut de gamme créatrice d'emplois intéressants (décoration, bijouterie, métiers d'art,

<sup>17</sup> Rappelons la règle  $69/T\% =$  temps de doublement (capital, croissance ou inflation...ou population !). Ex : à 3% l'an le PIB double en  $69/3$  soit 23 ans.

<sup>18</sup> C'est aussi la forme moderne de la solidarité inter génération de l'économie rurale du passé. Par ailleurs, l'instauration du Revenu d'Existence apporte une nouvelle donne (voir Cahier n° 6).

couture...), cela facilite le lancement de produits nouveaux en abaissant le prix en fonction de la montée en production.

Une grande entité économique demande à l'équipe dirigeante des qualités rares (calme malgré le poids des responsabilités, vision de l'avenir, vision globale de l'entreprise, intuition lors de négociations ou de décision de politique de développement, capacité à dynamiser les responsables des différentes fonctions.

Si la réussite est là, un salaire élevé est juste, même si l'exercice de fonction de haut niveau est en soi une récompense.

Pour éviter les dérives qui ont excité la jalousie des gens, nous proposons que le POLITIQUE décide d'une limite supérieure de revenu annuel (y compris la cotisation retraite).

Le CULTUREL (Centres de Recherche) pourra fournir les critères de détermination de cette limite par Branche économique :

effectifs totaux  
salaire moyen  
importance de la Branche dans l'économie nationale et dans l'exportation (création de richesse)  
création d'emplois.

En tout cas, le génie d'un dirigeant n'est efficace que grâce à ses collaborateurs, les écarts entre les différents niveaux de bas en haut ne sauraient varier beaucoup.

Naturellement, les **stocks options** inventés par les Fonds de pension pour corrompre les patrons et les amener à privilégier les intérêts des actionnaires (court terme), à la vie de l'entreprise (long terme) ne méritent que de disparaître comme un accident de l'histoire.

## 4. Triarticulation EUROPE

### 4.1. Introduction

Les trois organismes POLITIQUE, CULTUREL, ECONOMIQUE, ont appris à traiter leurs problèmes aux différents niveaux allant du local au national. Ne resteraient que les questions bloquantes de niveau **Europe**.

Il nous apparaît cependant que les conflits issus des Institutions **Monde** devront être pris en compte, mais le mode de résolution serait le même qu'au niveau **Europe**.

Les trois organismes se doivent de **coopérer sur une base égalitaire** car chacun d'eux peut, sinon, provoquer une crise grave.

Le POLITIQUE dispose du droit et de la force (police et armée).

Le CULTUREL peut agir par la société civile d'une façon non violente (pétitions, manifestations, campagnes de presse, grève des écoles et des universités) et influencer des décideurs adverses et aussi le moral de leurs « troupes ».

L'ECONOMIQUE peut baisser les bras et cesser le travail, il peut même cesser le versement des recettes de T.V.A.

#### 4.2. Exemples de conflits possibles

L'ECONOMIQUE peut se plaindre d'un manque de protection internationale.

Le CULTUREL peut trouver inacceptable telle aventure militaire ou juger insuffisante la convergence en **Europe** des politiques sociales ou familiales...

Le POLITIQUE peut se plaindre de l'éducation des enfants ou des dérives de tel courant artistique ou encore de l'évolution de la jurisprudence...

#### 4.3. Mode de résolution

L'organisme plaignant dépose un dossier auprès du Président de l'**Europe**<sup>19</sup>.

Le dossier est transmis aux deux autres organismes pour étude ou information, selon qu'ils sont directement concernés ou pas.

Un Conseiller du Président veille à l'avancement et arrête avec les parties une date pour un premier examen en commun.

Cette réunion, le Président étant modérateur, permet d'obtenir que chaque partie soit d'accord sur les faits et sur les objectifs à atteindre.

Un interlocuteur référent est désigné par chaque partie, ce qui permet d'amorcer la négociation entre experts sur des propositions éventuelles<sup>20</sup>.

Une réunion finale conduira à un texte d'accord devant servir de base à une Directive nouvelle ou modificatrice pour adoption par le Parlement.

Ce processus, a priori lent, devrait conduire à des décisions pérennes.

Cependant, des situations d'**urgence** peuvent conduire chaque organisme à prendre des décisions unilatérales au nom du bien commun (sécurité des biens, crise sanitaire, accident économique). Dans ce cas, le Président veillera, le calme revenu, à faire corriger les conséquences d'abus de pouvoir temporaires des uns ou des autres.

### 5. En guise de postface

Nous avons pratiquement terminé la rédaction de ce cahier quand nous avons rencontré le livre de Tzvetan TODOROV<sup>21</sup>.

L'auteur, d'origine bulgare, directeur de recherches au CNRS, historien et philosophe, a repensé la situation compliquée entre **Europe** et Etats-Unis, lors de la deuxième guerre d'Irak en 2003, en européen cosmopolite.

Il décrit l'image d'une Europe souhaitable, amie et alliée des USA, mais non dépendante. Une Europe *puissance tranquille* défendant son territoire et son mode de vie, maîtrisant des conflits internes, intervenant sur appel dans le monde pour, par exemple, empêcher un génocide, experte dans la lutte antiterroriste, mais sans comportement impérialiste.

<sup>19</sup> Le Président a ici un rôle de « Père de l'Europe ». Le POLITIQUE est représenté par la Commission.

<sup>20</sup> Les médias suivent les dossiers et couvrent l'information générale.

<sup>21</sup> « Le nouveau désordre mondial » 110 p. Robert Laffont . 2005.

Il indique aussi ce qui fait l'identité de l'Europe autour de ses valeurs :

- **rationalité** : possibilité d'une connaissance rationnelle du monde
- **justice** : intérêt de soumettre la vie de la communauté à des lois qu'elle décide elle-même (la justice s'opposant à l'égoïsme).
- **démocratie** : le pouvoir aux mains du « peuple » par l'élection de représentants provisoires, chaque citoyen ayant la même voix (un Etat « contractuel »).
- **liberté individuelle** : capacité d'agir en fonction de sa propre volonté, d'échapper aux prescriptions du groupe tant qu'on ne nuit pas aux autres (croyance, opinion, vie privée, appartenance à une minorité) sans être persécuté.
- **laïcité** : séparation du théologique et du politique ; pas d'idéocratie (confusion entre idéologie et Etat comme avec le communisme et le nazisme) et refus d'accepter la dégradation du présent au nom d'un avenir radieux.
- **tolérance** : accepter l'extraordinaire diversité entre les hommes et entre les sociétés, distinction entre les différences tolérables et celles qui ne le sont pas.

TODOROV propose une adaptation des institutions de l'**Europe**, et pour cela « avant de chercher les moyens, s'entendre sur le but ».

Il y aurait un premier cercle de nations, noyau dur de l'Europe, de celles qui veulent constituer la « *puissance tranquille* », sous la forme d'une fédération pour la défense et les affaires étrangères. Le cercle concentrique suivant serait constitué par l'Union actuelle étendue aux Balkans, la Moldavie, la Norvège. Cette Union serait un espace unifié pour l'économie, la justice et la police, la culture et l'éducation. Ses membres pourraient adhérer à la fédération. Un troisième cercle serait celui des relations étroites de voisinage à l'est et au sud.

Il faudrait alors revoir les institutions centrales vers plus de démocratie.

TODOROV propose un certain nombre de mesures :

« ne plus admettre que Malte pèse autant que l'Italie... »

Scrutin de liste à la proportionnelle pour le **Parlement**...

Un **Président** élu par les députés...

Un **Conseil de Surveillance** où siègeraient les ministres nationaux des affaires européennes...

L'« anglais international » comme langue commune, en préservant les langues locales de culture, chacun apprenant cette langue comme on apprend la conduite d'une voiture ou l'usage d'un ordinateur, pourra entrer en contact direct avec les étrangers. Cela ouvrira la voie à la connaissance des autres cultures... ».

Enfin, TODOROV propose une chose réalisée depuis, un jour férié, fête de l'Europe, le 8 ou le 9 mai.

Au bout de ce parcours avec TODOROV, nous nous sommes sentis confortés dans notre démarche car notre projet rejoint sa pensée.

[www.triarticulation.fr](http://www.triarticulation.fr)